

nements de l'ancien dictateur. De 1833 à 1836, Santa Anna est resté en souvenir au pouvoir; il n'a jamais su s'y maintenir. Sans cesse attaqué et toujours renversé par des oppositions intérieures, il n'a pas été plus heureux vis-à-vis de l'étranger, et lorsqu'il reproché à Juárez de s'être retiré devant les armées françaises, naufragé-lui par un peu trop facilement qu'en 1847, il n'a pas empêché les Américains d'arriver à Mexico et de démembrer la république.

Je crois inutile de multiplier les citations, et je n'aurais pas appelé votre attention sur ces tristes querelles si elles ne portaient avec elles leur enseignement. Elles prouvent à ceux qui pourraient conserver quelque doute à ce sujet, que le Mexique ne doit attendre que du gouvernement qu'il s'est donné l'ordre, la sécurité et la force nécessaires à sa régénération.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Mubich, 29 août.

La Gazette de Bavière dément la nouvelle que, par suite de l'entente de Gastein, les Etats baviens aient retiré la proposition qu'ils ont présentée à la Diète germanique. Le représentant de la Bavière, M. Schrenk, a reçu l'ordre, au contraire, de passer à la prochaine présentation. Il est également inexact que la Saxe et la Bavière aient pris part à l'élaboration de la Convention de Gastein.

Portsmouth, 29 août.

La flotte française est arrivée à midi. Le vapeur Pygmy est allé au devant d'elle, ayant à bord plusieurs pilotes de la marine royale, chargés de conduire les vaisseaux français à leurs mouillages respectifs.

En s'approchant de Spithead, le Solferino a arboré le drapeau anglais et a salué le drapeau de l'Amirauté hissé par l'Osborne. Le salut lui a été rendu par l'Edgar.

A une heure et demie, la flotte française a mouillé sur deux lignes dans la rade, entourée par la flotte anglaise.

Le Solferino a salué le drapeau anglais. Le salut royal lui a été rendu par les forts. Le yacht l'Osborne est allé recevoir la Reine-Hortense. Le duc de Somerset, les Lords de l'Amirauté, les commandants de terre et de mer, s'étant rendus à bord de la Reine-Hortense, ont présenté leurs respects à M. de Chasseloup Laubat.

A trois heures et demie, M. de Chasseloup-Laubat et sa suite ont débarqué au dock Yard, où ils ont été reçus par le duc de Somerset et les commandants de terre et de mer en grand uniforme.

M. de Chasseloup-Laubat, le duc de Somerset et leur suite, partis du dock Yard en voiture, au milieu des acclamations chaleureuses des ouvriers, sont allés rendre visite au gouverneur de Portsmouth. A six heures et demie, ils étaient de retour au dock Yard et s'embarquaient pour leurs yachts respectifs.

Les amiraux français et anglais se sont rendus visiter à bord du Victory et du Solferino.

Ce soir, le duc de Somerset donne à dîner à bord du Duc de Wellington à M. de Chasseloup-Laubat et aux commandants de la flotte française.

La ville est en fête. La foule est immense. Le temps est beau. Beaucoup d'officiers français ont débarqué dans la journée. On fait de grands préparatifs pour les banquets. Les maisons sont illuminées. Les rues sont pavées. De nombreux arcs-de-triomphe sont élevés.

Londres, 30 août.

On lit dans le Morning-Post :

« Nous sommes en mesure de faire connaître, d'après les informations reçues de Berlin et puisées aux meilleures sources,

une série d'articles secrets, faisant partie de la Convention de Gastein. Par ces articles, l'Autriche s'engage à surveiller le duc d'Augustenbourg dans le Holstein, c'est-à-dire à empêcher au moindre prétexte. Elle s'engage aussi à céder le Holstein à la Prusse moyennant une indemnité pécuniaire. On appliquera dans les duchés les lois danoises sur la presse et le droit de réquisition, et non les lois allemandes. La Prusse proposera à la Diète germanique de garantir les possessions allemandes et non allemandes de l'Autriche. »

Londres, 29 août.

Il a été déposé aujourd'hui 69,000 livres sterling à la banque d'Angleterre.

New-York, 18 août.

(par le paquebot Lafayette, voie de Brest).

L'œuvre de la réorganisation politique du sud marche aussi rapidement que possible. Tous les Etats ci-devant rebelles ont maintenant des gouvernements provisoires qui s'occupent activement de la tâche qui leur a été confiée.

Lisbonne, 29 août.

Les avis du Brésil constatent que la guerre continue. Aucun combat important n'a eu lieu cependant depuis l'arrivée de l'Empereur sur le théâtre de la guerre.

Lisbonne, 29 août.

On mande de Rio-de-Janeiro, le 9 : Change sur Paris, 406 à 408. Change sur Londres, 23 à 23 3/8. Café, 7,300 à 7,400. Stock, 80,000. Marché calme.

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA VILLE DE ROUBAIX

PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL. (Suite. — Voir notre dernier numéro).

TITRE XIV

SURETÉ PUBLIQUE.

SECTION I^{re} — GENDARMERIE.

Une brigade de gendarmerie à cheval est casernée à Roubaix, dans un bâtiment situé place de la Liberté et appartenant au département. Un lieutenant, résidant dans cette ville, commande cette brigade et celles des environs. M. Moucheron, lieutenant; M. Aubert, maréchal-des-logis-chef; cinq gendarmes.

SECTION II^e — POLICE.

Le personnel de la police est composé de 1 commissaire central de première classe, M. Wallet; 2 commissaires de police de 2^e classe, MM. Ménagé et Gasser; 1 inspecteur de police, M. Desmaretz; 2 brigadiers, 2 sous-brigadiers; 1 secrétaire; 15 agents de police; 4 gardes-champêtres.

SECTION III^e — DÉPÔT DE SURETÉ ET MAISON DE POLICE MUNICIPALE.

Le dépôt de sûreté et la maison de police municipale sont placés dans des dépendances de la Mairie et ont leur entrée par la cour de l'hôtel des pompiers.

1075 arrestations ont eu lieu en 1864. — Le total de 1863 était de 927. — Augmentation 148.

Il est bon de remarquer que, sur les 1,075 individus arrêtés, 1,009 l'étaient preventivement dont 838 ont été mis en liberté le lendemain ou le jour suivant.

TITRE XV

RECRUTEMENT.

La classe de 1863, appelée en 1864, comprenait pour Roubaix 237 jeunes gens inscrits et pour les trois autres communes du canton 31 — total 368.

La classe précédente était de 217 pour Roubaix et de 76 pour les trois communes. — Total 293.

Roubaix avait donc en 1863, 30 jeunes gens de moins qu'en 1862 et les trois autres communes 5 de plus.

Sur les 237 individus de Roubaix, 83 ont été reconnus propres au service, 16 exemptés comme fils de veuve, de six aînés d'orphelins, 16 exemptés ayant un frère au service, 74 réformés pour infirmités diverses, 98 exemptés par leur numéro. — Total 237.

La taille moyenne des hommes inscrits de la classe de 1863 était de 1 mètre 666; celle de 1862 était 1 mètre 684; le plus grand en 1863 avait 1 mètre 85; le plus grand en 1862 avait 1 mètre 800.

Sur les 237 jeunes gens de la classe de 1863, 184 savaient lire et écrire, 100 étaient illettrés.

Sur les 317 individus de la classe de 1862, 196 savaient lire et écrire, 121 étaient illettrés.

Comparaison : Pour 1862, sachant lire et écrire 61-83 pour cent. En 1863, 64 1/2 pour cent. Ne sachant pas en 1862, 38-17 pour cent. En 1863, 35-89 pour cent.

Le progrès que nous signalions l'année dernière se manifeste donc de plus en plus et il y a lieu d'espérer qu'avec les soins que l'on donne à l'instruction primaire, ce progrès deviendra encore plus sensible.

TITRE XVI

SECOURS CONTRE L'INCENDIE.

Un corps de sapeurs-pompiers volontaires est chargé du service des secours contre l'incendie. Il était composé en 1864 de 1 capitaine en premier, M. Auguste Grimonprez; 1 capitaine en second, M. Emile Barbotin; 2 lieutenants, MM. Cordonnier Cogel et Edouard Humez; 2 sous-lieutenants, MM. Bonnave et Emile Lesne; 180 sous-officiers, caporaux, pompiers et tambours.

Chaque homme, en entrant au corps, contracte un engagement de huit ans. Le matériel consiste en huit pompes avec leurs accessoires, réservoirs, scaux de toile, échelles, crochets, etc.

INCENDIES ARRIVÉS EN 1864.

Le 23 juin, chez Filpo-Meurisse, rue de la Fosse-aux-Chênes; 5 août, chez M. Descat-Libouton, rue du Grand Chemin; 17 novembre, chez M. Lahousse, flûteur, rue Saint-Antoine.

TITRE XVII

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'instruction publique est l'objet constant de la sollicitude de l'administration qui ne néglige rien pour faire sortir la classe ouvrière d'un état d'ignorance qui est la principale cause de sa démoralisation. La ville a dépensé à cet effet pendant les trois dernières années :

En 1862, 150,043-86; en 1863, 112,879-41 et en 1864, 129,696-43.

SECTION I^{re} — SALLES D'ASILE.

Les asiles tenus par les Filles de la Sagesse, sont au nombre de trois, savoir : Asile du Midi, 2 sœurs, 382 enfants, — Asile du Tilleul, 2 sœurs, 303 enfants, — Asile de Blanchemaille, 3 sœurs, 390 enfants, — Total 7 sœurs, 1075 enfants.

Les sœurs de la Sagesse tiennent, en outre, des classes de filles âgées dont il sera parlé ci-après.

Ces religieuses, venues à Roubaix en 1847, étaient, 1864, au nombre de 18 dont 7 pour les asiles et 11 pour les classes de filles. Elles ont deux supérieures, l'une M^{me} Elisa Chasteau, en religion sœur Saint-François de-Borgia, à leur maison centrale, rue du Vieil-Abreuvoir, pour les classes du Midi et du Tilleul; l'autre M^{me} Marguerite Harschoet, en religion sœur

Saint-François, pour les classes de Blanchemaille.

SECTION II^e — ÉCOLES DE FILLES DES SŒURS DE LA SAGESSE.

Ces religieuses ont joint à leurs asiles des classes de jeunes filles pour leur donner l'instruction primaire et les apprendre à travailler, savoir : à l'asile du Midi, 1 sœur, 93 élèves, — au Tilleul, 1 sœur, 333 élèves, — à Blanchemaille, 3 sœurs, 430 élèves. — Total 11 sœurs, 855 élèves.

Classe dominicale à Blanchemaille, 350 élèves, soit 1,203.

SECTION III^e — ÉCOLE DE FILLES DES CARMÉLITES.

Les Religieuses Carmélites dirigent une école de filles, depuis 1830. Elles sont 13 sœurs enseignantes et tiennent 21 classes, savoir : 11 classes du jour, 968 élèves, 10 classes du midi pour les jeunes filles travaillant dans les manufactures, 597 élèves, — Total 1,565. La supérieure de cette maison est la sœur Anne-Joseph.

SECTION IV^e — ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Les Frères des Ecoles chrétiennes ont quatre établissements à Roubaix : l'école de Notre-Dame, celle de Saint-Vincent à Blanchemaille, celle de Saint-Martin et celle de Sainte-Elisabeth, au Tilleul.

A Notre-Dame.

Ils ont 6 classes de jour, 6 frères, 605 élèves; 3 classes de midi, 3 frères, 403 élèves; 5 classes de soir, 5 frères, 370 élèves; Total, 1,378.

A Saint-Vincent.

6 classes de jour, 6 frères, 570 élèves.

A Saint-Martin.

Ils ont 6 classes de jour, 6 frères 703 élèves; 4 classes de midi, 4 frères 455 élèves; Total, 1,158.

A Sainte-Elisabeth.

Ils ont 3 classes de jour, 3 frères 461 élèves.

Total, 3,567.

Le directeur de ces écoles est M. Gilfiers, dit frère Elèmes.

SECTION V^e — ÉCOLE MUTUELLE.

L'école mutuelle, établie à Roubaix, en 1834, par M. Comerre, est, depuis 1835, sous la direction de M. Faidherbe, aidé de trois instituteurs adjoints.

Elle avait en 1863 375 élèves.

RÉCAPITULATION.

Asiles, 1,075 élèves; Ecoles de filles (sœurs de la Sagesse) 1,205; Ecoles de filles (Carmélites) 1,565; Ecoles chrétiennes 3,567; Ecole mutuelle 376; Total, 7,787.

En 1863, il n'y en avait que 5,355.

SECTION VI^e — COLLÈGES.

L'institution libre de Notre-Dames-des-Victoires, tenue par des prêtres de la congrégation de Saint-Charles, compte le personnel su vant :

M. l'abbé Dayez, supérieur; 12 professeurs, 2 maîtres d'études, 4 maîtres de musique, 1 professeur de dessin.

Ces derniers sont laïques et n'habitent pas la maison.

Les élèves sont au nombre de 172, partagés en deux divisions ayant leurs classes et leurs études séparées.

La première division comprend tous les cours latins, jusqu'à la seconde inclusivement et les cours supérieurs de français, d'anglais et de commerce.

La seconde division, composée en grande partie d'élèves qui n'ont pas fait leur première communion, renferme trois cours français, dont un tout-à-fait élémentaire.

La ville paie à cet établissement un subside annuel de 10,000 francs à condition d'y recevoir 30 élèves boursiers (externes) à la nomination du Maire, savoir :

20 à bourse entière, 10 à demi-bourse.

30

Indépendamment de ces établissements d'instruction, entretenus ou subventionnés par la ville, il y a 13 maisons où l'enseignement est répandu.

Ce sont le Collège pour les élèves boursiers; l'Ecole commerciale de M. Van Eerde, rue de l'Union; le Collège de M. Saint-Germain, rue des Châtains; celle de M. Courmoult, rue Neuve du Fontenoy, et celle de M. Loplan, carrière du Moulin.

L'asile ayant des Filles de la Sagesse, rue du Vieil-Abreuvoir; le pensionnat des Nomes de la Sainte Union, même rue; des écoles des sœurs religieuses, rue des Fabricants et rue du Chemin-de-Fer; les institutions et pensionnats de M^{lle} Delay, rue du Château, de M^{lle} Delebecque, rue des Lignes, de M^{lle} Desvignes, rue Nationale, et de M^{lle} Cavelan, place de la Liberté.

Il est important de constater ici, d'après les remarques de l'administration municipale, celles de la commission cantonale et surtout d'après le témoignage de M^l les inspecteurs, que le niveau de l'instruction primaire est très élevé à Roubaix et que les écoles communales, aussi bien pour les garçons que pour les filles, ont à occuper le premier rang parmi les meilleures du département du Nord.

Chaque année, il en sort des sujets très utiles, soit pour des emplois dans les bureaux, soit pour d'autres professions au-dessus de la classe ouvrière.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Par décret impérial sont nommés :

Maire de la ville de Roubaix :

M. ERNOULT-BAYART (Jean-François-Auguste-Joseph).

Adjoints :

MM. LAGACHE (Julien);

DESCAT (Constantin);

RENAUX-LEMERRE (Jean-Baptiste).

Le Moniteur publie les nominations suivantes :

Tourcoing. — Maire : M. Charles Rous-

sel-Defontaine. — Adjoints : MM. Jules

Leblanc; Désiré Debuchy, Victor Dervaux.

Wattrelos. — Maire : Evariste-François-

Denis Joseph Pollet. — Adjoints : MM.

Pierre-André Beghin, Louis-Joseph Dhal-

lain.

Lille. — Maire : M. Auguste-Isidore-

Joseph Richebé. — Adjoint : MM. Auguste-

Fidèle Delaitre, Casimir-Edmond Mour-

mant, Auguste Humbert-Joseph Flamen-

fort, Descat-Lexure, Henri Violette,

Jules-Louis-Justin Defontaine, Théodore

Barros.

Armentières. — Maire : M. Hubert Dan-

selle. — Adjoints : MM. Jean-Baptiste

Pouchain-Boutry, Joseph Damas, Victor

Pouchain.

Bondues. — Maire : M. Louis Lamblin.

— Adjoints : MM. Félix-Isidore Desbonnets,

Pierre-François Leroux.

Comines. — Maire : M. Quentin-Auguste-

Louis Lambin. — Adjoints : MM. Pierre-

François Desbonnets, Armand-Ignace-

Joseph Lambin.

Cysoing. — Maire : M. Alexandre-Louis-

Joseph Desinelle. — Adjoints : MM. Ed-

mond-Louis Delrue, Onesiphore-Ignace

Toussaint.

Halluin. — Maire : M. Edouard Lemat-

tre. — Adjoints : MM. Emile Dandot, Louis

Phalempin.

Lannoy. — Maire : M. Louis-Simon

Defrennes-Delcourt. — Adjoint : M. Henri

Joseph de Cottignies.

Leers. — Maire : M. Henri-Désiré Sa-

lember d'Halluin. — Adjoints : MM.

J'essayai de me remettre, et faisant semblant de ranger des papiers pour cacher mon agitation : « Priez-la, dis-je, d'entrer au salon, et conduisez ses enfants près de Robert et de Marie qui sont au jardin. »

Quand la servante fut sortie, je restai encore un instant debout devant ma table, dans un état de confusion et de perplexité que je ne puis décrire. Enfin, je descendis, et d'une main vacillante, j'ouvris la porte du salon.

Mme de Saulnes était dans l'embrasure d'une fenêtre, regardant le jardin. Au bruit que je fis en entrant, elle se retourna de mon côté. Je ne l'avais pas revue depuis son mariage. Qu'elle était belle alors, et fraîche, et gaie, et brillante ! Les années ne lui avaient point enlevé son type de beauté. Mais son visage était pâle et amaigri, ses yeux cernés, et quelques fils d'argent se dessinaient sur sa noire chevelure.

Je la saluai humblement, et avant que j'eusse pu lui adresser la parole :

« M. Mazerolle, me dit-elle brusquement, ma belle-mère, dans ses derniers jours, ne vous a-t-elle pas confié un dépôt, en vous priant de le remettre à ses enfants ? »

Je voulais répondre : « Oui, » et je ne sais comment, une voix qui était bien la mienne et qui, pourtant, me paraissait opposée à ma volonté, répondit : « Non. »

Mme de Saulnes tressaillit, puis darda

sur moi un regard pénétrant. Je boissai la tête; il me semblait que ses yeux flamboyaient, et je me sentais tout tremblant du mot que je venais de prononcer.

Ce mot faul une fois lâché, je n'usai plus le rétracter, et pour le soutenir, il me fallut entrer dans un labyrinthe d'artifices et de subtiles tromperies. Je ne m'appartenais plus, j'étais sous la griffe de diable.

Aux diverses questions que m'adressait Mme de Saulnes, je répondais par des mensonges. Je ne pouvais cependant mentir sans hésiter quelquefois et sans balbutier. Elle était assise sur une chaise, comme un juge, et moi, je restais debout devant elle, surpris et craintif, comme un accusé. Divin pouvoir de l'honneur et de la vertu ! Cette pauvre femme en deuil, dont les tristes vêtements et les pieds poudreux révélaient une pénible situation, était en face de moi, comme une reine dans ma propre maison, et moi, il me semblait que je m'y trouvais par surprise, comme un être indigne, et que, d'un mot, d'un geste, elle pouvait m'en bannir.

Elle vit ma confusion et en eut pitié. Elle se leva majestueusement, s'avança vers la porte en silence et, quand elle fut sur le seuil : « Ainsi, me dit-elle avec une gravité magistrale, vous n'avez rien à me remettre de la part de ma grand-mère ? »

— Rien, » murmurai-je, en courbant la tête.

Elle arrêta sur moi un regard empreint

d'une suprême fierté et d'un dédain écrasant. Puis, elle sortit.

Elle savait que j'étais un traître et un voleur.

Je fus quelques minutes, comme atterré par ce regard, puis je courus après elle, pour la prier de rester encore, pour lui offrir un dîner, un asile, une voiture. J'avais la tête si troublée que je ne me rappelle plus ce que je lui offrais. Si elle avait retardé son départ, si elle avait pu consentir à passer encore quelques instants sous mon toit, qui sait ? Peut-être que l'ange gardien qui, en cette rencontre néfaste, avait replié ses ailes et m'avait abandonné, serait revenu à moi ! Peut-être... Mais elle ne répondit à mes offres que par un remerciement glacial. Et elle s'éloigna.

Je la vis s'incliner en passant devant le cimetière, puis cheminer lentement le long du village, puis elle disparut. Un instant l'idée me vint de courir après elle, de la rappeler, de lui dire en tombant à ses genoux : « J'ai failli, je me repens, soyez généreuse, pardonnez ! »

Le démon de l'orgueil, et peut-être de la cupidité, me retint. Je restai seul avec ma conscience, et tout le reste de la journée, je fus en proie à une affreuse torture morale. Ce qui me tourmentait, ce n'était pas la crainte que mon crime fût découvert. Non il était de telle sorte qu'il échappait à toutes les investigations de la

justice. Mais le souvenir des bontés que cette famille de Saulnes avait eues pour mes parents et pour moi, de l'intérêt affectueux que la vieille baronne m'avait témoigné dès mon bas âge, de la confiance qu'elle m'avait accordée en ses derniers moments; la vue de cette noble émigrée rentrant, pauvre et ignorée, dans le pays où son nom avait été si honoré et si souvent béni; la vue de ses deux enfants s'en allant à pied avec elle, tandis que les miens avaient à leur disposition chevaux et voiture, et souffraient peut-être de rudes privations, tandis que je m'étais enrichi avec leur argent, voilà ce qui m'obsédait, me consternait et me rendait odieux à moi-même.

Le lendemain, je partis pour la Belgique, dans l'espoir de m'entourer par le mouvement du voyage. Mais le remords partait avec moi. Le ver rongeur m'était entré dans l'âme et il ne devait plus en sortir.

Dès ce jour, je n'ai eu ni repos ni joie. A l'expiration du temps fixé par notre acte d'association, M. Neuberg m'annonça qu'il voulait se retirer sur les bords du Rhin, dans son pays natal, acheter un château, épouser une jolie Minna avec laquelle il avait joué, dans son enfance, et qu'il ne pouvait oublier.

« Venez me voir, dit-il, quand je serai installé, à Bingen. Vous verrez un délicieux pays, et vous verrez ma gentille Minna. Il y a longtemps que je l'ai quittée,

mais certainement elle a toujours les plus beaux cheveux blonds, le visage le plus frais et les yeux les plus doux qu'il soit possible d'imaginer. En lui disant tristement adieu, je lui ai promis de revenir des que je serais assez riche et je suis sûr qu'elle m'attend. »

Tous les rêves de ce bon Allemand se réalisèrent, et il était heureux; il n'avait pas de remords.

Moi, je ne me souciais pas de continuer les affaires sans lui, et j'avais au lieu de devenir plus riche, voyant à quelle chute m'avait conduit l'amour de l'argent. Je vendis ma part de la filature. Je renonçai à l'appartement que j'occupais une partie de l'année, à Metz, et revins m'établir à Saulnes. Mais je ne devais pas y avoir une existence agréable.

X. NARMIER.

(La suite au prochain numéro.)

— La délicieuse Revalencia du Barry guérit, sans médecine ni purges, les nerfs, l'estomac, bilis, gastrites, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, foie, muqueuse, cervelle et sang. Elle économise mille fois son prix en remède. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/2 kil., 4 fr.; 1 k., 7 fr. 2 k., 12 fr.; 3 k., 18 fr.; 4 k., 24 fr.; 5 k., 30 fr. Du Barry, 26, place Vend